

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 03 MARS 2022

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

Étaient Absents Excusés : Maud PERREUL, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Michèle PAQUET, pouvoir à Jean Yves GARDAN
Arnaud VOISINNE, pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
André LUCAS

PRÉSENTS : 15
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 18

Secrétaire de séance : Bernard JACQUES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation de la convention relative aux activités FSCF 2022 avec la commune de Balazé

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 JANVIER 2022

Bernard JACQUES fait une remarque : il y a un copier collé malheureux à l'article 4.2 du procès verbal : il convient d'approuver le règlement intérieur et non la charte des commissions municipales.

Avec cette modification, le Procès Verbal du 13 janvier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - FINANCES

2.1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 de tous les budgets

BUDGET PRINCIPAL

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 285 293.70 €
Recettes	1 560 356.92 €
Excédent de l'exercice 2021	275 063.22 €

Le résultat à affecter pour l'année 2021 représente un excédent de 275 063.22 €.

Investissement

Dépenses	738 920.37 €
Recettes	1 266 337.29 €
Excédent de l'exercice 2021	527 416.92 €

Compte tenu de l'excédent de l'exercice antérieur reporté de 558 374.35 €

Le résultat à reporter pour l'année 2021 représente un excédent de 1 085 791.27 €.

Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021

BUDGET « LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD »

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	328 283.94 €
Recettes	312 134.69 €
Déficit 2021	16 149.25 €
Excédent antérieur	210 103 €

Résultat de clôture (excédent) 193 953.75 €

Investissement

Dépenses	242 702.89 €
Recettes	327 033.54 €
Excédent 2021	84 330.65 €
Déficit antérieur	327 033.54 €

Résultat de clôture (déficit) 242 702.89 €

Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021.

**BUDGET « PARC D'ACTIVITES DE LA
PIMOTIERE »**

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	14 000 €	Recettes	0 €
Excédent 2021	14 000 €	Résultat 2021	0 €
Excédent antérieur	97 575.84 €	Résultat antérieur	0 €
Résultat de clôture (excédent)	83 575.84 €	Résultat de clôture	0 €

Vote du compte de gestion 2021

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021

BUDGET « CAMPING »

Vote du compte administratif 2021

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	7 512 €	Recettes	6228.42 €
Excédent 2021	7 512 €	Résultat 2021	0 €
Excédent antérieur	6 228.42 €	Déficit antérieur	21 245,78 €
Résultat de clôture (excédent)	7 512 €	Résultat de clôture (déficit)	15 017.36 €

Vote du compte de gestion

Ces résultats sont identiques aux résultats constatés au compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2021.

2.2 - Approbation du bilan financier 2021 du restaurant scolaire

Christine FERARD présente le bilan financier 2021 du restaurant scolaire.

Ce bilan a été étudié par la commission finances.

Après analyse des éléments présentés, compte tenu du nombre de repas servis, le coût de revient d'un repas est de 5.53 €. Il en résulte une participation de la commune de 1.18 €/repas.

La commission Finances donne un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan du restaurant scolaire de l'année 2021

2.3 - Approbation du bilan financier 2021 de l'école publique

Christine FERARD présente le bilan financier 2021 de l'école publique.

Après analyse des éléments présentés,

- Le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 318.48 €
- Le coût de revient d'un élève de primaire est de 396.11 €.

Le coût de revient d'un élève de maternelle et d'un élève de primaire est déterminé à partir des dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- Dépenses communes (primaire + maternelle)
- Dépenses uniquement « maternelle »
- Dépenses uniquement « primaire »

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :

- Des participations des communes extérieures
- De la participation à l'Ecole Privée conformément à la convention d'association

La commission Finances donne un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le bilan de l'année 2021 et de valider le coût de revient d'un élève (maternelle et primaire) tel qu'indiqué ci-dessus.

2.4- Approbation de la subvention à l' OGEC

Christine FERARD rappelle qu' à la rentrée scolaire de septembre 2021,

- ✓ Le nombre d'élèves châtilonnais (80 élèves) se répartit comme suit :
 - 35 élèves en maternelle
 - 45 élèves en primaire
- ✓ Le nombre d'élèves extérieurs (34 élèves) se répartit comme suit :
 - 12 élèves en maternelle
 - 22 élèves en primaire

La subvention à l'O.G.E.C., compte tenu du coût de revient de l'année 2021, serait de :

- ✓ 63 971. 75€ pour les élèves de Châtillon
- ✓ 21 107 € pour les élèves des communes extérieures, compte tenu de la participation des communes de Princé, de Montreuil des Landes, de Parcé et de Montautour et de la non-participation de Dompierre du Chemin (2 élèves en maternelle et 1 élève en primaire), de Saint M'Hervé (aucun élève en maternelle et 1 élève en primaire),

Soit un total de 85 078,75€.

La commission Finances donne un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de la subvention versée à l'OGEC telle qu'indiqué ci-dessus.

2.5- Approbation de l'état annuel des indemnités brutes

Christine FERARD explique qu'il y a obligation de préciser désormais l'état annuel des indemnités brutes par les élus avant le vote du budget. (articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique).

		Mairie	Vitré Co	Syndicats
Jean Luc DUVEL	Maire	19 266,48 €		
Gérard BEAUGENDRE	1ere adjoint	7 392,96 €		
Christine FERARD	2ème adjointe	7 392,96 €		
Jean Yves GARDAN	3ème adjoint	7 392,96 €		
Marie Paule GILLOUARD	4ème adjointe	6 002,04 €		
Arnaud VOISINNE	5ème adjoint	3 185,26 €		
Bernard JACQUES	5ème adjoint	1 984,01 €		
Claudie BENARD	Conseillère déléguée	2 403,60 €		
Aurélie LEGROS	Conseillère déléguée	2 403,60 €		
Montant total		57 423,87 €	- €	- €

Ces éléments sont donnés à titre d'information. Il n'y a pas de vote.

2.6 - Approbation de la constitution d'une provision sur créances douteuses

Christine FERARD précise que les provisions pour dépréciation des créances contentieuses s'analysent désormais comme une dépense obligatoire pour toutes les collectivités, sans condition de seuil démographique. Les articles du CGCT rendant obligatoires les dotations aux provisions des créances douteuses -article R2321-2-3°- une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode pour évaluer la dépréciation des créances contentieuses se fait de manière statistique, en appliquant un taux (taux à définir minimum 15 %) au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses (en M14 : 4116, 4126, 4146, 4156, 4161 4626, 46726).

Le compte de gestion 2021 fait apparaître les montants suivants :

- Article 4116 « redevables - contentieux » : 6126.56 €
- Article 4146 « locataires-acquéreurs locataires-contentieux » : 109.20 €

Le montant de la provision pour créances douteuses à prévoir au budget primitif 2021 est de :

6 235.76 € (somme des comptes) x 15 % (taux défini) soit la somme à provisionner : 935.36 € arrondie à 1 000 €

Pour les budgets à venir, cette provision ne sera réévaluée que si le montant dépasse la somme inscrite au BP 2022, soit la somme de 1 000 €.

La commission Finances donne un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de provisionner les créances douteuses pour un montant de 1 000 € au BUDGET PRIMITIF 2022

3 - ECOLE PUBLIQUE

Vote d'une subvention à l'école publique pour projet pédagogique

Claudie BENARD explique que l'école publique demande une subvention pour un projet pédagogique de classes de mer en mai pour les enfants de CM1-CM2 (47 élèves) de partir en classe de découverte pour un séjour de 3 jours en classe de mer, au centre PEP du cap Fréhel du 7 au 10 Juin 2022 inclus. Le cout total du projet est de 12 508.50 €.

L'école publique demande une subvention aux enfants de chaque commune concernée par ce projet à hauteur de 10 €. Il y a 29 enfants chatillonnais soit une demande de subvention de 290 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la subvention pour un montant de 10 € par enfant.

4 - RELAIS PARENTS ENFANTS

Approbation du bilan d'activités et du bilan financier 2021 du Relais Parents Enfants

Aurélie LEGROS explique les grandes lignes du bilan d'activités du relais parents enfants animé par Claire Sophie CHEREL.

Le Bilan d'activités et le bilan financier (voir ci joints) ont été étudiés et approuvés par le comité de pilotage du RIPAME le 22 février.

Le bilan financier a été étudié par la Commission Finances le 23 février qui a émis un avis favorable.

Le bilan fait apparaitre un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 49 547.38 euros en 2021. Le RIPAME, qui a ouvert le 1^{er} avril 2019, est financé à hauteur d'environ 85% par la CAF. Le reste à charge sera réparti entre les 9 communes selon le nombre d'habitants soit un cout estimatif prévisionnel de 1 255.73 euros pour la commune de Chatillon en Vendelais.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d':

- approuver le bilan d'activités du RIPAME de l'année 2021
- approuver le bilan financier du RIPAME de l'année 2021 et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à recouvrer les sommes dues par chacune des communes membres au titre de l'année 2021.

5 - VOIRIE

Approbation de l'acquisition de deux désherbeuses à air chaud pulsé et sollicitation d'une subvention auprès de la Région

Gérard BEAUGENDRE informe que la commune souhaite acquérir deux désherbeuses à air chaud pulsé pour un montant total de 5993.48 euros HT. Cet équipement est subventionné à hauteur de 50% par la Région.

La commission Voirie et Finances ont donné un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir les deux désherbeuses à air chaud pulsé, de valider le plan de financement et de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès de la Région Bretagne.

6 - ECLAIRAGE PUBLIC

Présentation du Rapport de l'année 2021

Gérard BEAUGENDRE présente le rapport d'activités 2021 par le Syndicat départemental d'Energie d'Ille et Vilaine concernant la commune.

7 - JURY D'ASSISES

Désignation des jurés

Conformément au code de Procédure Pénale, il sera procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2022. Le tirage portera sur la liste générale des électeurs de la commune :

- un 1^{er} tirage donnera le n° de la page de la liste,
- un 2^{ème} tirage donnera la ligne, par conséquent le nom du juré.

Pour Châtillon, le nombre de jurés est de 1 mais le nombre de noms à tirer est le triple, par conséquent, 3 noms ont été tirés au sort : GILLES Antoine, BLANCHET Elodie, DELEPINE Anthony.

8 - JEUNESSE

Approbation de la convention relative aux activités FSCF 2022 avec la commune de Balazé

Aurélie LEGROS explique que depuis plusieurs années, les communes de Balazé et Chatillon en Vendelais mettent en place chaque année un projet d'animation pour les jeunes de plus de 10 ans. Il vous est proposé de reconduire ce projet en 2022 avec l'intervention de la FSCF du 11 avril au 15 avril, du 11 au 15 juillet, du 18 au 22 juillet (à Chatillon en Vendelais), du 22 au 26 août et du 24 au 28 octobre. Ces activités auraient lieu quatre semaines à Balazé, une semaine à Chatillon en Vendelais.

Les tarifs seraient selon le quotient familial de 28,80 euros à 41,25 euros la semaine pour un enfant, de 27,35 euros à 39,20 euros pour un second enfant, de 26,50 euros à 37,95 euros pour un troisième enfant et de 6,70 euros à 12,80 euros à la journée. Pour les familles non allocataires de la commune, les tarifs seraient un peu plus élevés.

Les dépenses seraient réglées totalement par la commune de Balazé. La partie forfaitaire de 7281 euros serait répartie au prorata du nombre de participants de jeunes de chaque commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de reconduire le projet d'animation 2022 avec l'intervention de la FSCF**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la commune de Balazé
- de prévoir les crédits y afférent au budget 2022

9 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

✚ Marchés :

- Signature d'un devis relatif à la réalisation de tests d'étanchéité à l'air de la maison de santé - Prestataire retenu : AVIZE pour un montant de 980 € HT
- Signature d'un devis relatif au branchement téléphonique de la maison de santé - Prestataire retenu : ORANGE pour un montant de 1450 € HT
- Signature d'un devis relatif au branchement à la fibre de la maison de santé - Prestataire retenu : ORANGE pour un montant de 1598 € HT
- Signature d'un devis relatif à la réparation de l'ascenseur de la mairie (remplacement disjoncteur différentiel et batterie de l'onduleur - Prestataire retenu : MP ARVOR pour un montant de 575 € HT
- Signature d'un devis relatif à la réparation du Renault Mascott - Prestataire retenu : CHATILLON AUTO SERVICES pour un montant de 2783.50 € HT

✚ Personnel :

- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Valérie BRAULT entre le 24 et le 27 janvier 2022 pour un poste d'ATSEM et d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire (29/35^{ème})
- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Valérie BRAULT entre le 04 et le 11 mars 2022 pour un poste d'agent périscolaire et d'agent de ménage (35 heures)

✚ Urbanisme :

- Décision de non préemption par la commune en date du 25 février 2022 du 2 place de l'Eglise - Acquéreur : M. BEN DEBBA
- Décision de non préemption en date du 25 février 2022 du 50 rue du Lac - Acquéreurs : M. et Mme MAURICIO DE SOUSA
- Décision de non préemption en date du 03 mars 2022 du 34 rue du Bois Guichard - Acquéreurs : M. et Mme CARRE

9 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h45.

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 04 mars 2022
 Pour le Maire absent,
 La 2eme Adjointe au Maire
 Christine FERARD